

COMMENTAIRES DE NATURE QUÉBEC

SUR LA VERSION PROVISOIRE DES LIGNES DIRECTRICES
INDIVIDUALISÉES RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT ET LA
VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU
PUBLIC POUR LE **PROJET GAZODUQ**

5 MARS 2020

À PROPOS DE NATURE QUÉBEC

Nature Québec œuvre activement à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources sur le territoire québécois. Depuis 1981, Nature Québec privilégie une approche globale connectée aux grands enjeux planétaires liés au climat et à la biodiversité. Localement, Nature Québec mène des campagnes et des projets sur la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, et ce, d'Anticosti jusqu'au cœur de nos villes.

Nature Québec bénéficie d'une équipe de professionnels appuyée par un réseau d'organismes affiliés et de chercheurs-collaborateurs qui lui confèrent une crédibilité reconnue dans ses domaines d'intervention. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- Valorise la biodiversité
- Protège les milieux naturels et les espèces
- Favorise le contact avec la nature
- Utilise de façon durable les ressources

TABLE DES MATIERES

<i>À propos de Nature Québec</i>	2
<i>Note sur le processus d'évaluation</i>	4
<i>Commentaires sur la version provisoire des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact</i>	5
1. Aperçu	5
1.1 Promoteur.....	5
1.2 Aperçu du projet.....	6
1.3 Emplacement du projet.....	7
1.4 Cadre de réglementation et rôle du gouvernement	8
2. Description du projet	8
2.2 Estimation du coût du projet.....	8
2.4 Besoins de main-d'œuvre.....	9
3. Raisons d'être et nécessité du projet, et solutions de rechange envisagées	9
3.1 Raisons d'être du projet.....	9
3.2 Nécessité du projet.....	10
3.3 Solutions de rechange au projet.....	12
3.4 Solutions de rechange pour réaliser le projet	13
13. Effets sur les composantes valorisées - Environnement	13
13.5 Changements climatiques	13
16. Effets sur les composantes valorisées – Conditions économiques	15
21. Autres effets à prendre en compte	15
21.1 Effets des accidents ou défaillances possibles	16
22. Capacité du Canada de respecter ses obligations environnementales	16
<i>Commentaires sur la version provisoire du plan de participation du public</i>	18
5. Outils de participation du public	19
6. Approche relative aux activités et à la participation du public	20
<i>Références</i>	21

NOTE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Nature Québec juge sévèrement le processus actuel d'évaluation environnementale du projet Gazoduc et souhaite exprimer son profond désaccord avec l'évaluation dans sa forme actuelle. Nature Québec dénonce qu'un même actionnaire majoritaire (*GNL Québec S.E.C.*) divise en deux entités juridiques distinctes un projet dont les composantes sont intrinsèquement liées et impossibles à réaliser l'une sans l'autre. Malheureusement, les structures d'évaluation du Québec et du Canada semblent impuissantes face à cette façon de faire qui a pour effet de rendre impossible une évaluation globale du projet et de ses impacts réels et cumulatifs.

Nonobstant ce qui précède, Nature Québec ne comprend pas la raison pour laquelle il y aura deux évaluations environnementales distinctes – par l'AEIC et par le BAPE – d'un même projet industriel (Gazoduc). Cette façon de faire sème la confusion et n'est pas de nature à favoriser une large participation du public et une compréhension claire des enjeux et des impacts du projet.

Nature Québec considère que le projet GNL Québec dans son ensemble (gazoduc, usine de liquéfaction et terminal maritime) aurait dû faire l'objet d'une « commission d'examen conjoint » selon les paramètres légaux et ceux inclus dans l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale (2010)*. Le projet GNL Québec, s'il se réalise, pourrait affecter significativement le bilan carbone du Canada. Difficile d'imaginer un projet plus approprié pour le déclenchement d'une commission d'examen conjoint compte tenu de son caractère profondément déstructurant en matière de lutte contre les changements climatiques et de ses impacts sur la biodiversité.

AVIS : Même si Nature Québec a accepté de participer au présent processus d'évaluation, elle n'en reconnaît pas la légitimité et la légalité compte tenu de ce qui précède et se garde tous ses droits de recours légaux le cas échéant.

COMMENTAIRES SUR LA VERSION PROVISOIRE DES LIGNES DIRECTRICES INDIVIDUALISÉES RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT

De façon globale, Nature Québec est en accord avec la majeure partie de la version provisoire des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact. Les commentaires formulés ici incluent uniquement des éléments que nous considérons comme manquants et qui devraient être ajoutés aux lignes directrices et à l'étude d'impact. Les sections de nos commentaires sont numérotées en fonction de la numérotation des sections de la version provision des lignes directrices.

1. APERÇU

1.1 PROMOTEUR

Dans la description de la structure organisationnelle du projet, l'étude d'impact doit présenter les membres du conseil d'administration du promoteur et les liens avec l'entreprise *GNL Québec*. Le projet Gazoduq est une composante d'un projet plus vaste de transport, de liquéfaction et d'exportation de gaz naturel de l'Ouest canadien vers les marchés mondiaux de *GNL Québec*. Le projet Gazoduq permettrait d'alimenter l'usine de liquéfaction nommée Énergie Saguenay. L'entreprise *GNL Québec Inc.* et l'entreprise *Gazoduq Inc.* sont toutes deux des filiales d'une même entreprise, la société en commandite *GNL Québec¹*. Il est clair qu'il s'agit bien du même projet, du même promoteur et des mêmes investisseurs et que la scission de ce projet en deux parties n'est qu'une technique employée par le promoteur pour faire accepter son projet plus facilement. De plus, les investisseurs du projet sont américains et ils ont recours aux paradis fiscaux pour cacher leurs revenus de l'impôt. En effet, la structure juridique privilégiée par les investisseurs de *GNL*

¹ IRIS, 2019 : *GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?* [Auteurs : Colin Pratte et Bertrand Shepper]. Montréal, Canada, 4 p. : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf

Québec permet de se doter de sociétés dans des paradis fiscaux, comme le Delaware, les Bermudes, Hong Kong, les Îles Vierges britanniques, Singapour et les Îles Caïmans². Il faut aussi que la section sur le promoteur présente la structure organisationnelle globale du projet, incluant la filiale *GNL Québec Inc.* et la société en commandite *GNL Québec*, les investisseurs américains du projet et l'utilisation par ces derniers des paradis fiscaux.

1.2 APERÇU DU PROJET

Gazoduq Inc. reconnaît dans sa description détaillée du projet que son principal client est l'usine Énergie Saguenay. Dans la section « Besoin et objet », le promoteur affirme même que le projet « est nécessaire pour combler les exigences de son client principal, *GNLQ*, qui consiste à fournir à Énergie Saguenay un accès à long terme à du gaz naturel provenant exclusivement de l'Ouest canadien, à un prix concurrentiel ». De plus, bien que le promoteur affirme que des « services de transport de gaz naturel empruntant le nouveau gazoduc seront également offerts à des entreprises de distribution locales », aucun contrat n'a été conclu à ce niveau. Pour l'instant, le promoteur a donc pour unique client *GNL Québec Inc.* et le projet Énergie Saguenay a logiquement besoin du projet Gazoduq pour voir le jour. Cette dépendance mutuelle des projets Gazoduq et Énergie Saguenay semble indiquer qu'il ne s'agit en fait que d'un seul et même projet qui vise à transporter, liquéfier et exporter du gaz naturel de l'Ouest canadien. Compte-tenu que *GNL Québec Inc.* est le seul client confirmé du projet Gazoduq, que le projet Énergie Saguenay est approvisionné en gaz naturel uniquement par le projet Gazoduq, et donc que l'usine de liquéfaction et le terminal maritime ne peuvent voir le jour sans le gazoduc et vice-versa, le promoteur doit présenter l'usine de liquéfaction, le terminal maritime et le gazoduc comme un seul projet auprès des agences fédérale et provinciale d'évaluation des impacts. Nature Québec considère que les effets environnementaux du projet global de la société en commandite *GNL Québec*, incluant les effets sur le transport maritime et les effets relevant d'un domaine de compétence fédéral, doivent être évalués dans la cadre de la même évaluation fédérale et non pas deux évaluations fédérales distinctes (en plus des deux évaluations provinciales distinctes, pour

² IRIS, 2019 : *GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?* [Auteurs : Colin Pratte et Bertrand Shepper]. Montréal, Canada, 4 p. : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf

un total de quatre évaluations). Nature Québec est d'accord pour que les effets cumulatifs de la portion Gazoduc et de la portion Énergie Saguenay soient évalués, mais cela doit être fait dans le cadre d'une même évaluation fédérale pour l'ensemble du projet de transport, de liquéfaction et d'exportation de gaz naturel par la société en commandite *GNL Québec*. Sans une telle évaluation globale, il sera impossible de déterminer adéquatement les effets de l'ensemble du projet sur l'environnement, la biodiversité, le climat, les communautés, la navigation, etc.

1.3 EMBLEMMENT DU PROJET

Gazoduc Inc. reconnaît que le corridor à l'étude pour son projet abrite une multitude d'habitats fauniques et floristiques. Selon le promoteur, « les espèces d'intérêt pour la conservation » et « les espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables, ou évaluées par le *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada* » ont été « prises en considération ». L'étude d'impact doit aussi inclure les aires de répartition et les habitats des espèces en péril et des espèces d'intérêt pour la conservation dans le Corridor d'étude.

Le promoteur explique que « le Corridor d'étude ne compte aucune aire protégée désignée au niveau fédéral », mais que « les aires protégées légalement désignées au niveau provincial couvrent 4,26% du Corridor d'étude ». Toujours selon le promoteur, « la ZAP évite ces aires protégées ». Il est essentiel que l'étude d'impact inclue toutes les aires protégées (parcs nationaux, réserves écologiques, etc.), ainsi que toutes les zones d'intérêt identifiées pour de futures aires protégées. Comme le Canada et le Québec se sont tous les deux engagés à respecter l'Objectif 11 d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, il faut s'assurer que le projet Gazoduc ne nuirait pas à la désignation de nouvelles aires protégées.

Le Corridor à l'étude abrite aussi « plusieurs zones d'intérêt récréatif et touristique », incluant quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC), neuf pourvoies, une réserve faunique et deux zones fauniques communales. De plus, selon le promoteur, l'activité économique dans le Corridor d'étude « repose sur l'exploitation des ressources naturelles », comme l'exploration et l'exploitation minière ainsi que l'industrie forestière. Le promoteur reconnaît que plusieurs zones d'intérêt récréotouristique se trouvent dans le Corridor à l'étude, sans toutefois nommer le secteur récréotouristique comme faisant partie intégrante de l'activité économique des régions touchées par le projet. Il faut donc que l'étude d'impact présente aussi dans la section Emplacement du projet les zones d'intérêt récréotouristique dans le Corridor d'étude, incluant les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoies, les réserves fauniques, les zones fauniques

communales et les territoires libres fréquentés par les communautés locales pour réaliser des activités de chasse, de pêche, de piégeage, de randonnée, d'observation de la faune, de motoneige, etc.

1.4 CADRE DE RÉGLEMENTATION ET RÔLE DU GOUVERNEMENT

L'étude d'impact doit mentionner que le présent processus d'évaluation ne tient pas compte de l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*³. Nature Québec est d'avis que les impacts décrits dans la description détaillée du projet Gazoduq dépassent largement les questions de juridiction fédérale. L'environnement étant une responsabilité partagée entre le fédéral et le provincial, le projet ayant des répercussions sur des enjeux qui sont en tout ou en partie de juridiction provinciale, et considérant l'importance du projet et de ses impacts sur les écosystèmes québécois et les communautés locales, nous considérons que le projet aurait dû faire l'objet d'une évaluation exhaustive encadrée par une commission d'examen conjoint Canada-Québec tel que prévu dans l'entente de collaboration de 2010. Plutôt que de faire l'objet de quatre examens indépendants (1- Évaluation d'Énergie Saguenay par l'AÉIC; 2- Évaluation d'Énergie Saguenay par le BAPE; 3- Évaluation de Gazoduq par l'AÉIC; 4- Évaluation de Gazoduq par le BAPE), le projet global de la société en commandite *GNL Québec* aurait pu faire l'objet d'un seul examen complet qui aurait considéré l'ensemble des impacts du projet de transport, de liquéfaction et d'exportation de gaz naturel de l'Ouest canadien vers les marchés mondiaux.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.2 ESTIMATION DU COÛT DU PROJET

Dans la description détaillée du projet, le promoteur affirme qu'il « propose de verser une somme totale de 36 millions de dollars par année aux communautés autochtones de la ZAP », qualifiant même cette contribution de « novatrice ». Bien qu'une annonce publique ait été faite dans les

³ Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec : Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale. 2010 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/Entente-CanQc2010.pdf>

médias concernant cette contribution⁴, aucun engagement écrit, ni contrat ne semble exister pour le moment. Sans engagement formel, ces millions promis nous semblent un moyen d'acheter l'acceptabilité du public. L'étude d'impact doit mentionner si des contrats existent entre *Gazoduc Inc.* et les communautés locales autochtones concernant les 36 millions de dollars annuels promis, en indiquant si ces sommes seront versées sur toute la durée de vie du projet, c'est-à-dire au moins 25 ans et possiblement 50 ans. Le promoteur doit aussi expliquer si ces sommes continueront d'être versées advenant que l'entreprise rencontre des difficultés financières durant la durée de vie du projet, qui administrera les fonds communautaires créés par le paiement de ces sommes et si les communautés locales pourront déterminer la façon dont ces montants seront utilisés.

2.4 BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Considérant que le Québec vit présentement une situation de plein emploi, il est important d'évaluer les impacts du projet sur les emplois déjà existants afin d'éviter une aggravation de la pénurie de main d'œuvre. Les emplois directs et indirects créés par le promoteur doivent être mis en contexte. Selon plus de 40 économistes, chercheurs et chercheuses en économie, si les besoins de main-d'œuvre sont comblés pas des travailleurs et travailleuses qui quittent leur emploi actuel pour travailler à la construction du gazoduc, cela aggravera inévitablement la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans les régions qui seraient traversées par le projet⁵. L'étude d'impact doit donc présenter les impacts du projet sur la pénurie de main-d'œuvre au Québec et comment cette situation de plein emploi affectera les besoins de main-d'œuvre du projet.

3. RAISONS D'ÊTRE ET NÉCESSITÉ DU PROJET, ET SOLUTIONS DE RECHANGE ENVISAGÉES

3.1 RAISONS D'ÊTRE DU PROJET

⁴ Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue : Gazoduc s'engage à verser 36 millions \$ dans un Fonds pour les communautés : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1297378/gazoduc--gnl-fonds-argent-pipeline-abitibi-gaz>

⁵ Texte collectif : Le projet GNL Québec, bon pour l'économie ? [Auteurs : 40 économistes, chercheurs et chercheuses en économie, liste complète à la fin de la lettre ouverte] : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201910/14/01-5245371-le-projet-gnl-quebec-bon-pour-leconomie-.php>

Dans la section « Besoin et objet » de la description détaillée du projet, le promoteur affirme que son projet « est nécessaire pour combler les exigences de son client principal, *GNLQ*, qui consiste à fournir à Énergie Saguenay un accès à long terme à du gaz naturel provenant exclusivement de l'Ouest canadien, à un prix concurrentiel ». La raison d'être du projet est donc pour le moment limité à alimenter Énergie Saguenay, mais l'étude d'impact doit aussi inclure la raison d'être du projet Énergie Saguenay. C'est cette raison d'être, qui est l'exportation de gaz naturel de l'Ouest canadien vers les marchés internationaux, qui doit être mentionnée dans l'étude d'impact de Gazoduq. De plus, il est essentiel que l'étude d'impact parle plus largement de ce qui pourrait être réalisé avec ce pipeline une fois qu'il serait construit, comme le transport d'autres types d'énergies fossiles vers les marchés internationaux.

3.2 NÉCESSITÉ DU PROJET

Le promoteur présente dans la description détaillée du projet le calendrier souhaité pour obtenir les approbations réglementaires, prendre une décision finale en matière d'investissement, réaliser les travaux de construction et procéder à la mise en service commerciale. La période d'opération du gazoduc est espérée pour le quatrième trimestre de 2024.

Cela dit, le secteur mondial de l'énergie peut énormément évoluer d'ici-là. Par exemple, le plus récent bilan de l'*Agence internationale de l'énergie renouvelable* (IRENA) montre que le coût de l'électricité provenant de l'énergie solaire à concentration a diminué de 26% en 2018, alors que celui de la bioénergie a diminué de 14%. Les coûts de l'électricité provenant des panneaux solaires et de l'éolien terrestre ont quant à eux chuté de 13% et ceux de l'hydroélectricité de 12%⁶. Selon l'IRENA, « les énergies éolienne terrestre et solaire photovoltaïque offriront bientôt une électricité moins chère que toute autre option basée sur les combustibles fossiles, sans soutien financier ».

Les énergies renouvelables sont donc de plus en plus abordables et le marché ne cesse de croître. Entre 2013 et 2018, la capacité mondiale totale nette de génération des centrales électriques et autres installations utilisant des sources d'énergie renouvelables pour produire de l'électricité

⁶ IRENA, 2019 : Renewable capacity statistics 2019, International Renewable Energy Agency (IRENA). Abu Dhabi, Émirats arabes unis, 60 p. : https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2019/Mar/IRENA_RE_Capacity_Statistics_2019.pdf

est passée de 1,56 GW à 2,35 GW, une augmentation de 50%. L'étude du marché prédit que cette capacité mondiale continuera de croître dans les prochaines années. En observant la tendance, on peut supposer que la capacité de génération d'électricité par les énergies renouvelables s'accroîtra autant dans les cinq prochaines années que dans les cinq dernières. *A contrario*, le prix des énergies renouvelables devrait poursuivre sa chute de manière conséquente.

Considérant la diminution continue du coût des énergies renouvelables et l'augmentation des capacités de génération d'électricité "propre", le promoteur doit présenter dans l'étude d'impact l'évolution réaliste et crédible de la demande mondiale en gaz naturel en 2024, année de mise en opération espérée du gazoduc, ainsi que la rentabilité à long terme du projet pour toute sa durée de vie. L'étude d'impact doit présenter une évaluation indépendante de la demande mondiale en gaz naturel durant les années de service prévues du projet (entre 2024 et 2049), considérant que la lutte à la crise climatique mondiale amène de nombreux pays à réduire leur demande en énergies fossiles de façon importante actuellement et dans les années à venir.

Le promoteur prétend dans la description détaillée du projet que ce dernier serait bénéfique puisqu'il « devrait contribuer à faciliter une transition énergétique au profit du gaz naturel au détriment des sources d'énergie plus émettrices (par exemple, charbon, mazout et diesel) actuellement utilisées sur certains marchés internationaux ». Le promoteur affirme même que le projet « devrait contribuer à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant notamment les émissions de GES sur les marchés internationaux ».

Or, si on en croit le promoteur *Gazoduc Inc.*, ce n'est pas son gazoduc qui exporterait le gaz naturel liquéfié, mais bien le projet d'usine Énergie Saguenay. Le promoteur *GNL Québec Inc.* pourrait à la rigueur présenter dans les bénéfices de son projet Énergie Saguenay une théorique réduction des GES mondiales par le remplacement d'énergies plus polluantes, mais pas *Gazoduc Inc.* puisqu'il prétend aux fins de la présente évaluation que son projet et l'usine Énergie Saguenay sont deux projets différents.

Par ailleurs, même si on fait abstraction du point précédent, *Gazoduc Inc.* ne présente aucune étude pour appuyer ses affirmations quant au remplacement d'énergies plus polluantes. L'étude d'impact doit donc présenter une étude indépendante qui démontre si oui ou non que le promoteur peut affirmer que le gaz exporté servirait à remplacer des énergies plus émettrices sur les marchés internationaux, incluant s'il existe des contrats avec des clients qui prouvent l'utilisation du gaz liquéfié pour remplacer du charbon, du mazout ou du diesel. L'étude d'impact

doit aussi présenter des scénarios où le gaz exporté servirait plutôt à remplacer des énergies renouvelables moins émettrices et à freiner leur essor, ainsi que des scénarios où le gaz s'ajouterait à l'offre énergétique actuelle sans substitution, ce qui entraînerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Le promoteur ne mentionne pas la contribution du projet Gazoduq dans l'augmentation de la production de gaz naturel dans l'Ouest canadien. Il mentionne que le projet permettrait de « relier les producteurs canadiens de gaz naturel aux marchés internationaux de GNL », sans mentionner si cela permettra d'augmenter la production de gaz naturel. L'étude d'impact doit donc présenter les impacts du projet sur la production de gaz naturel dans l'Ouest canadien, en montrant si le projet favoriserait une augmentation de la production de gaz et par le fait même, une augmentation des émissions de GES liées à cette production. L'étude d'impact doit indiquer si cette possible augmentation de la production de gaz en sol canadien est compatible avec les engagements environnementaux du Canada et les politiques canadiennes de lutte contre la crise climatique.

3.3 SOLUTIONS DE RECHANGE AU PROJET

Le promoteur affirme avoir évalué les besoins d'Énergie Saguenay et que l'évaluation a permis de conclure « que l'aménagement d'un nouveau gazoduc de grand diamètre constituait la seule option réalisable ». Cela vient une fois de plus confirmer notre affirmation selon laquelle, sans projet Énergie Saguenay, il n'y aurait pas de projet Gazoduq et que sans projet Gazoduq, il n'y aurait pas de projet Énergie Saguenay, montrant ainsi qu'il s'agit en fait du même projet qui devrait être évalué dans son ensemble pour analyser correctement tous ses impacts potentiels.

Par ailleurs, trois possibilités de tracé ont été évalués, mais le promoteur ne mentionne pas qu'une autre solution existe : que le projet ne voit pas le jour. En effet, le promoteur doit présenter dans l'étude d'impact le moyen de rechange de la non-réalisation du projet et son remplacement par le recours immédiat aux énergies renouvelables pour remplacer le charbon, le pétrole et le mazout sur les marchés mondiaux.

Les solutions alternatives à l'utilisation des énergies fossiles sont nombreuses et variées. Outre le recours aux énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, qu'elle soit industrielle ou domestique, est souvent la solution la plus rentable à court terme. Cette solution offre l'avantage d'offrir une gamme variée de nombreux emplois (d'ingénieurs à manœuvre, en passant par

électricien et presque tout le milieu de la construction) aux communautés locales, étant donné que les travaux d'efficacité énergétique doivent être réalisés à la grandeur du pays. Le promoteur doit donc inclure également l'efficacité énergétique dans son analyse des solutions et des moyens de rechange.

3.4 SOLUTIONS DE RECHANGE POUR RÉALISER LE PROJET

Dans la description détaillée du projet, le promoteur présente plusieurs raisons qui expliquent le choix du tracé du gazoduc au nord, incluant la « possibilité d'éviter des zones d'intérêt écologique ou récréatif », la « possibilité de traverser essentiellement des terres publiques », le « nombre de franchissements d'infrastructures moindres (c'est-à-dire, autoroutes, routes et voies ferrées) », et la « capacité d'accéder à des sources de gaz naturel provenant exclusivement de l'Ouest canadien ».

Ces critères pour déterminer le tracé du projet sont incomplets. L'étude d'impact doit contenir plus de critères pour déterminer les solutions de rechange pour toutes les composantes du projet, ainsi que la réflexion et les études sur lesquelles le promoteur se base pour sélectionner ces critères. Par exemple, les critères pour choisir le tracé pourraient inclure le nombre moindre de franchissements de cours d'eau, de milieux humides et de rivières, ainsi qu'un approvisionnement en gaz naturel du nord-est des États-Unis.

13. EFFETS SUR LES COMPOSANTES VALORISÉES - ENVIRONNEMENT

De manière générale, Nature Québec considère que les impacts du projet sur l'environnement lors de l'extraction du gaz devraient aussi faire partie de l'étude d'impact. L'étude d'impact devrait présenter comment serait produit le gaz de l'Ouest canadien transporté par le projet, incluant si les producteurs ciblés utilisent la fracturation hydraulique et d'autres techniques non-conventionnelles d'extraction du gaz. Les impacts de l'extraction du gaz sur les sources d'eau potable, les secousses sismiques et la santé des populations locales et autochtones doivent être inclus dans l'étude d'impact du projet Gazoduq.

13.5 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le promoteur présente dans sa description détaillée du projet les émissions de GES qui seraient produites pendant les phases de construction et d'exploitation du gazoduc. Le promoteur

explique aussi que des émissions fugitives de gaz le long du tracé pourraient survenir et contribuer à augmenter les émissions de GES du projet.

Dans une lettre ouverte signée et appuyée par 180 scientifiques, experts et expertes publiée en juin 2019⁷, il est indiqué que le projet de *Gazoduc Inc.* « favoriserait l'extraction quotidienne de 44 millions de mètres cubes de gaz naturel dans les Prairies canadiennes, ce qui représente 2,6 fois la consommation quotidienne de l'ensemble du Québec. Le Canada, qui est déjà le 5e exportateur de gaz naturel en importance au monde, verrait ses exportations nettes de gaz naturel grimper de 27 % si ce projet allait de l'avant ». Il est estimé que l'extraction du gaz dans l'Ouest canadien représenterait 7 millions de tonnes de GES. Au niveau des émissions fugitives, ces scientifiques expliquent que « comme le gaz naturel est constitué essentiellement de méthane, un gaz à effet de serre 84 fois plus puissant que le CO₂ sur un horizon de 20 ans, la contribution de ces fuites au réchauffement planétaire est énorme, et il est donc possible que les émissions totales de GES associées à ce projet soient considérablement plus élevées que les meilleures estimations disponibles ». De plus, ces scientifiques considèrent que le projet pourrait générer de « grandes quantités de CO₂ » en aval du projet, par la combustion du gaz qu'il exporterait. Selon leurs calculs, « cette combustion ajouterait environ 30 millions de tonnes de CO₂ par an, en supposant qu'il n'y ait pas d'émissions fugitives. Ce total augmente considérablement quand on tient compte de l'impact des émissions fugitives survenant dans des conditions normales d'exploitation. »

Considérant cela, il est essentiel que l'étude d'impact du projet inclue une évaluation globale des émissions totales de GES en amont et en aval du projet. Cette évaluation doit inclure l'augmentation de la production de gaz dans l'Ouest canadien rendue possible grâce au projet qui offre une débouchée à ce gaz sur les marchés internationaux et qui permet donc d'ouvrir de nouveaux marchés pour le gaz canadien, ainsi que la consommation dudit gaz sur les marchés internationaux.

De plus, il est important que l'évaluation des émissions fugitives le long du tracé soit basée sur des méthodologies scientifiques et des données probantes. Pour évaluer les émissions fugitives,

⁷ Jesse Greener et Lucie Sauvé (Liste complète des signataires : http://www.ledevoir.com/documents/pdf/2019-06-03_signataires-lettre.pdf : Le projet GNL Québec doit être rejeté [Publié dans Le Devoir]. Montréal, Canada : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

il est normalement considéré que 1 à 4% du gaz transporté par pipeline fuit, ce qui dans le cas du projet signifierait de 8,78 à 35 millions de tonne d'équivalent CO₂. Le promoteur doit inclure dans son étude d'impact le pourcentage de gaz qui pourrait fuir et déterminer la quantité d'émissions de GES correspondante.

Le promoteur affirme dans sa description détaillée du projet que des « services de transport de gaz naturel empruntant le nouveau gazoduc seront également offerts à des entreprises de distribution locales (EDL) situées dans le nord de l'Ontario et au Québec ». Un risque existe que ce gaz fourni éventuellement aux EDL soit utilisé pour remplacer des énergies renouvelables comme l'hydroélectricité ou freiner le remplacement du mazout et du diesel par des énergies plus propres comme le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et la biomasse forestière résiduelle. Les impacts sur les changements climatiques de cette utilisation du gaz par des EDL doivent être inclus dans l'étude d'impact, incluant le potentiel que le gaz transporté par le projet nuise à l'essor des énergies renouvelables en Ontario et au Québec.

16. EFFETS SUR LES COMPOSANTES VALORISÉES – CONDITIONS ÉCONOMIQUES

L'*Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)* a publié récemment une étude sur les retombées fiscales du projet Gazoduc/Énergie Saguenay⁸. Cette étude montre que *Gazoduc Inc.* et *GNL Québec Inc.* sont toutes deux des filiales de la société en commandites *GNL Québec*, l'entreprise dans laquelle sont injectés les capitaux de différents investisseurs. L'étude de l'IRIS montre que puisque les investisseurs du projet Gazoduc sont étrangers, le taux d'imposition de leurs dividendes pourrait avoisiner 5 %, plutôt que 39,9% si les commanditaires avaient été canadiens. De plus, l'étude de l'IRIS montre que la structure juridique privilégiée par les investisseurs de *Gazoduc* « permet de se doter de sociétés dans des paradis fiscaux, soit le Delaware, les Bermudes, Hong Kong, les Îles Vierges britanniques, Singapour ainsi que les Îles Caïmans ». Nature Québec demande donc que l'étude d'impact inclue les impacts fiscaux du projet Gazoduc au Canada, considérant que les investisseurs du projet utilisent des paradis fiscaux.

21. AUTRES EFFETS À PRENDRE EN COMPTE

⁸ IRIS, 2019 : *GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?* [Auteurs : Colin Pratte et Bertrand Shepper]. Montréal, Canada, 4 p. : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf

21.1 EFFETS DES ACCIDENTS OU DÉFAILLANCES POSSIBLES

Le promoteur affirme dans sa description détaillée du projet que des plans de mesure d'urgence seront élaborés afin que *Gazoduc Inc.* dispose « de capacités d'intervention et de ressources adéquates pour faire face aux urgences éventuelles lors des phases de construction et d'exploitation du Projet, y compris dans l'éventualité peu probable d'un rejet accidentel et involontaire de gaz naturel ».

Nature Québec s'inquiète particulièrement des risques d'explosion du gazoduc, considérant que de telles explosions sont possibles, qu'elles se sont déjà produites (exemple : Fortis BC en 2018, Columbia Gas en 2018, Texas Eastern en 2019, etc.) et qu'elles entraînent parfois des décès. Le site internet MétéoPolitique recense toutes les fuites et explosions lors du transport de gaz à travers le monde ainsi que les conséquences de ces accidents⁹. L'étude d'impact du projet devrait présenter ces risques d'explosion et les conséquences potentielles de ces explosions sur les écosystèmes, les espèces, les communautés locales, les travailleurs, les travailleuses et les personnes qui fréquentent le territoire pour diverses activités près du tracé du projet.

22. CAPACITÉ DU CANADA DE RESPECTER SES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans la description détaillée du projet, le promoteur affirme que son projet « est conçu de manière à être compatible avec les politiques provinciales, canadiennes et internationales en matière d'énergie et de climat ». Or, les politiques climatiques doivent se baser sur les plus récentes études climatiques si nous voulons avoir une chance de limiter le réchauffement planétaire à un seuil sécuritaire. Le plus récent rapport du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) montre que l'humanité doit réduire ses émissions de GES de moitié d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050¹⁰. Cependant, le promoteur *Gazoduc Inc.*

⁹ MétéoPolitique : Principales fuites et explosions lors de transport de gaz en 2013-2020.

<http://meteopolitique.com/fiches/gaz/Fuites-explosions/Fuites-et-explosions-de-gaz.htm>

¹⁰ GIEC, 2018 : Résumé à l'intention des décideurs, Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au

estime que son projet serait en opération au plus tôt en fin d'année 2024, pour une durée de vie de 25 ans « pour répondre aux besoins de GNLQ, le principal client de Gazoduq ». On parle donc d'un gazoduc qui serait en fonction au minimum jusqu'en 2049.

Nature Québec questionne la compatibilité de ce projet avec la nécessité pour l'humanité de réduire ses émissions de GES de moitié d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, alors qu'au mieux, le projet Gazoduq ne serait en opération qu'à partir de 2024 et au moins jusqu'en 2049. Le projet semble incompatible avec les politiques canadiennes et internationales en matière de climat puisqu'il pourrait conduire à une augmentation de la production de gaz naturel, une énergie fossile. De plus, advenant que la communauté internationale respecte les recommandations des scientifiques et se tourne massivement vers les énergies renouvelables pour diminuer les émissions anthropiques de GES de moitié d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il se pourrait que le projet Gazoduq devienne rapidement désuet si *GNL Québec* n'arrive plus à vendre son produit sur les marchés mondiaux, ce qui pourrait arriver bien avant la fin de la phase d'exploitation prévue.

L'étude d'impact doit donc inclure un scénario où la communauté internationale, incluant le Canada, tournent le dos aux énergies fossiles afin de respecter ses engagements environnementaux, entraînant ainsi la mort prématurée du projet Gazoduq et donc moins de retours sur les investissements. L'étude d'impact doit aussi faire référence aux travaux du GIEC et à la nécessité pour l'humanité de couper de moitié ses émissions de GES d'ici 2030, seulement six ans après l'éventuelle mise en opération du projet Gazoduq.

changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield]. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 32 p. :

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

COMMENTAIRES SUR LA VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC

De façon globale, Nature Québec est en accord avec la majeure partie de la version provisoire du plan de participation du public. Les commentaires formulés ici incluent uniquement des éléments que nous considérons comme manquants et qui devraient être ajoutés au plan de participation du public. Les sections de nos commentaires sont numérotées en fonction de la numérotation des sections du plan de participation du public.

Nature Québec tient à souligner que sa principale préoccupation concernant le plan de participation du public est l'interprétation par l'Agence de ce que constituent les « collectivités les plus susceptibles d'être touchées par le Projet proposé ». L'Agence d'évaluation d'impact du Canada semble considérer que seules les communautés qui seront réellement traversées par le gazoduc seraient touchées. Nature Québec est en désaccord avec cette interprétation par l'Agence et considère que les activités de participation du public devraient permettre la participation de l'ensemble de la population québécoise.

Le projet Gazoduq fait partie d'un projet d'exportation de gaz naturel liquéfié qui représenterait un des plus grands projets industriels de l'histoire du Québec. Ses impacts potentiels sur le climat, la biodiversité, les cours d'eau, les paysages, les communautés et l'économie de l'ensemble du Québec risquent d'être majeurs et c'est donc l'ensemble de la population québécoise qui doit avoir l'opportunité d'être entendue durant les différentes étapes de la consultation publique. Nous recommandons donc que l'Agence revoie son interprétation des « collectivités les plus susceptibles d'être touchées par le Projet proposé » pour englober toute la population du Québec, et qu'elle inclut donc ces collectivités dans le plan de participation du public. Pour favoriser la participation du public québécois, nous recommandons que des mesures de participation soit mises en place partout au Québec, entre autres à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec, qui sont des régions présentement omises du plan de participation.

Ce projet d'envergure intéresse déjà plusieurs personnes aux quatre coins du Québec. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui souhaitent participer à cette consultation et aux séances de l'audience publique, même si ces personnes ont à se déplacer sur de longues distances pour le faire. Nature Québec craint que la présence disproportionnée de personnes venant

d'autres régions soit inéquitable en ce qu'elle viendrait affecter la participation de personnes intéressées au niveau local dans le cadre des séances de l'audience publique. Cela risque fortement d'avoir lieu si des séances ne sont pas prévues à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec, puisqu'au regard des enjeux nationaux du projet Gazoduq, un nombre exceptionnellement important de personnes situées aux quatre coins de la province ont indiqué être vivement intéressées à prendre part au processus. Dans ce contexte particulier, la solution proposée ici de tenir des séances d'audience publique partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec, contribuerait à assurer une participation significative des personnes intéressées, tant au niveau local qu'au niveau national, conformément aux meilleures pratiques en matière d'évaluations environnementales de projets.

Nature Québec recommande donc que le plan de participation du public élargisse la notion de « collectivités les plus susceptibles d'être touchées par le Projet proposé » afin d'inclure l'ensemble de la population québécoise et que l'Agence s'assure que le plan de participation du public favorise la participation de l'ensemble de la population québécoise.

5. OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Nature Québec recommande les ajouts suivants aux outils de participation proposé dans le plan de participation du public :

- Avis publics dans les journaux partout au Québec et communiqués à la radio partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.
- Copies imprimées des documents clés placées dans d'autres centres de visionnement partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.
- Séances communautaires interactives lors de l'étape préparatoire partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.
- Sessions d'information interactives pour discuter de divers documents clés tels que l'étude d'impact du promoteur partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.

Dans les défis qui pourraient empêcher Nature Québec, mais également ses nombreux membres, sympathisants et sympathisantes, d'accéder aux opportunités de participation pour ce projet, notons le manque d'occasion de participation ailleurs au Québec, surtout à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.

6. APPROCHE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ET À LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Nature Québec recommande les ajouts suivants à l'approche relative aux activités et à la participation du public :

- L'Agence doit envoyer une copie imprimée du résumé de l'étude d'impact et de l'étude d'impact à d'autres centres de visionnement partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.
- La commission doit tenir des audiences publiques dans des communautés clés partout au Québec, incluant à Montréal, à Québec et dans l'Est-du-Québec.

RÉFÉRENCES

GIEC, 2018 : Résumé à l'intention des décideurs, Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield]. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 32 p. : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec : Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale. 2010 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/Entente-CanQc2010.pdf>

IRENA, 2019 : Renewable capacity statistics 2019, International Renewable Energy Agency (IRENA). Abu Dhabi, Émirats arabes unis, 60 p. : https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2019/Mar/IRENA_RE_Capacity_Statistics_2019.pdf

IRIS, 2019 : GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales? [Auteurs : Colin Pratte et Bertrand Shepper]. Montréal, Canada, 4 p. : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf

Jesse Greener et Lucie Sauvé (Liste complète des signataires : http://www.ledevoir.com/documents/pdf/2019-06-03_signataires-lettre.pdf : Le projet GNL Québec doit être rejeté [Publié dans Le Devoir]. Montréal, Canada : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

MétéoPolitique : Principales fuites et explosions lors de transport de gaz en 2013-2020. <http://meteopolitique.com/fiches/gaz/Fuites-explosions/Fuites-et-explosions-de-gaz.htm>

Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue : Gazoduc s'engage à verser 36 millions \$ dans un Fonds pour les communautés : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1297378/gazoduc--gnl-fonds-argent-pipeline-abitibi-gaz>

Texte collectif : Le projet GNL Québec, bon pour l'économie ? [Auteurs : 40 économistes, chercheurs et chercheuses en économie, liste complète à la fin de la lettre ouverte] : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201910/14/01-5245371-le-projet-gnl-quebec-bon-pour-leconomie-.php>